

Le droit de savoir

Remplir la Formule 6B : Signification spéciale

Comment signifier un document

Note : Pour vérifier que vous avez bien la version la plus récente de ce document, veuillez consulter le site suivant : undroitdefamille.ca.

Important : Pour les femmes victimes de violence conjugale, c'est au moment où la relation de couple prend fin que le risque de violence mortelle est le plus élevé. Si vous êtes en danger immédiat, appelez la police. Pour obtenir de l'aide ou établir un plan de sécurité (en Ontario), communiquez avec la ligne francophone de soutien Fem'aide :

Téléphone : 1 877 336-2433

Mise en garde

Cet atelier contient des renseignements sur les procédures judiciaires en droit de la famille telles que définies au moment de sa mise en ligne, en mars 2018. Le droit peut avoir changé.

Vous pouvez trouver les renseignements les plus récents en consultant les sites suivants :

- [Lois et règlements du gouvernement de l'Ontario](#)
- [Lois et règlements du gouvernement fédéral](#)

Cet atelier ne remplace pas les conseils juridiques et l'aide d'un avocat ou d'une avocate. Si vous n'avez pas les moyens de consulter un avocat ou une avocate, contactez [Aide juridique Ontario](#).

Introduction

La signification

Cet atelier vous explique en détail comment remplir, page par page, la Formule 6B : Affidavit de signification, dans le cadre d'une procédure en Cour de la famille.

Lorsque vous intentez une action contre une personne, vous devez l'en aviser en lui présentant une copie de votre demande. C'est ce que l'on appelle la signification. La Formule 6B permet de prouver que les documents ont été portés à l'attention de l'autre personne.

Les formules

Les formules sont les formulaires à remplir lors d'une procédure à la cour. Chaque procédure demande que les personnes remplissent des formules différentes, contenant des informations différentes. Il faut s'assurer de bien les remplir pour ne pas compromettre ou retarder la procédure.

Attention : Avant de remplir une formule, assurez-vous toujours d'avoir la version la plus récente. Vous pouvez trouver toutes les formules en ligne sur [cette page](#).

Dire la vérité

Il est important d'inscrire des renseignements véridiques sur les formules. Il est interdit de faire de fausses déclarations à la cour. Si vous mentez en cours de procédure, cela pourrait entraîner des conséquences. Vous pourriez notamment perdre votre crédibilité auprès de la cour, prolonger la durée des procédures, et augmenter vos frais de justice.

Comprendre la signification

Impact de la signification

La cour peut refuser d'entendre votre demande si vous ne pouvez pas prouver que vous avez signifié votre demande. Pour prouver que vous

avez effectué la signification, vous devez déposer au greffe du tribunal votre Formule 6B : Affidavit de signification.

De plus, la personne qui reçoit la demande bénéficie d'un délai pour répondre. Le délai commence à être calculé au moment où la signification est faite.

Les types de significations

La Formule 6B permet de faire différents types de signification :

- La signification ordinaire;
- Les autres types de signification autorisées par le tribunal;
- La signification spéciale.

Des procédures peuvent requérir des significations différentes (spéciale, simple ou autre). Il est important de signifier de la bonne façon.

Par exemple, les démarches suivantes requièrent une signification spéciale :

- Un avis de motion pour outrage;
- Une assignation de témoin;
- Une des formules suivantes : Formule 8 : Requête, Formule générale ou Formule 8A : Requête de divorce.

Dans cet atelier, nous abordons seulement la façon de procéder pour faire une signification spéciale.

Qui peut effectuer une signification ?

Toute personne âgée de 18 ans et plus peut signifier des documents. C'est la personne qui a signifié les documents qui doit signer la Formule 6B et prêter serment au moment de son dépôt.

Attention : Le requérant ou l'intimé ne peuvent pas signifier certaines formules. Pour certains documents et formules, vous devez donc demander à quelqu'un d'effectuer la signification pour vous.

Par exemple, les parties à l'affaire (requérant et intimé) ne peuvent pas signifier elles-mêmes les formules suivantes :

- Formule 8;

- Formule 8A;
- Formule 8B;
- Formule 8B.1;
- Formule 8B.2;
- Formule 8C;
- Formule 8D;
- Formule 8D.1;
- Formule 34L;
- Formule 34N;
- Motion en modification d'ordonnance : Formule 15 et Formule 15A;
- Avis de motion pour outrage;
- Assignation de témoin;
- Avis de motion ou avis d'audience sur défaut, s'il y a risque d'emprisonnement pour la personne qui est signifiée.

Avoir recours à un huissier

Il est habituel d'engager un huissier ou une huissière pour signifier les documents. Pour trouver des huissiers près de chez vous, consultez les [Pages jaunes](#) ou [Canada 411](#). Il ou elle peut aussi remplir l'affidavit de signification.

De plus, si vous avez des difficultés à faire signifier les documents, il existe d'autres options. Il faut demander une permission au tribunal qui peut décider de :

- Vous dispenser de faire la signification;
- Vous permettre d'utiliser un autre moyen de signification.

Un huissier est un professionnel au même titre que l'avocat ou le greffier. Un huissier peut, entre autres :

- Signifier des documents;
- Saisir des biens à la suite d'un jugement;
- Évincer une personne d'un logement.

Comment signifier des documents?

Il existe différentes options pour signifier des documents par voie de signification spéciale.

À la personne

Vous pouvez signifier les documents directement à la personne concernée. Puisque vous ne pouvez pas signifier certaines formules, vous devez alors demander à une personne externe (huissier, membre de la famille, amie, etc.) d'aller remettre les documents à la personne visée. C'est cette personne qui doit ensuite signer et prêter serment lors du dépôt de la Formule 6B.

À un avocat ou une avocate

Si la personne à qui vous devez signifier les documents a un avocat ou une avocate qui la représente, vous pouvez signifier les documents à cet avocat ou cette avocate. Il faut que l'avocat ou l'avocate accepte les documents par écrit. Sinon, il n'y a pas de signification. Encore une fois, vous allez devoir demander à une personne externe d'aller remettre les documents à l'avocat ou l'avocate.

Si les procédures sont déjà entamées et que la personne signifiée a un avocat ou une avocate attitré au dossier, vous pouvez lui remettre les documents directement. Il ou elle n'a pas besoin de signer.

Par la poste

Vous pouvez envoyer les documents par la poste et les accompagner de la [Formule 6 : Accusé de réception de la signification](#).

Important : Pour que la signification soit valide, il faut que la personne accepte la lettre, la signe et renvoie la Formule 6.

Si vous doutez que votre conjoint accepte la lettre, il est préférable d'utiliser un autre moyen de signification.

Au domicile

Vous pouvez laisser une copie à un adulte qui semble habiter avec la personne à qui les documents doivent être signifiés, dans une enveloppe scellée. La personne doit vous avoir montré une pièce d'identité prouvant qu'elle est majeure et qu'elle habite sous le même toit.

Pour que cette méthode de signification soit valide, vous devez aussi envoyer une autre copie des documents par la poste, le même jour ou le lendemain, à la même adresse.

À une institution

Si vous devez signifier des documents à une institution, une organisation ou une entreprise, les documents peuvent être remis à un dirigeant, un administrateur ou un mandataire de l'organisme, ou encore à une personne qui se trouve dans les bureaux de l'organisme et paraît y assumer la direction.

Si vous devez signifier des documents à une Société d'aide à l'enfance, les documents doivent être remis à un employé, à un administrateur ou à un dirigeant.

Autres méthodes

Si vous avez des difficultés à localiser la personne, vous pouvez demander au tribunal de vous permettre d'utiliser un autre moyen de signification, notamment :

- Message par les réseaux sociaux;
- Publication dans le journal;
- Courriel.

Commençons à remplir la Formule 6B

Téléchargez la Formule 6B sur [cette page](#) et sauvegardez-la sur votre ordinateur.

La Formule est disponible en format Word et PDF. Bien qu'il soit possible de l'imprimer et de la remplir à la main, il est déconseillé de le faire. Une version numérique sera plus lisible. Le format Word est recommandé, parce que les espaces à remplir s'ajustent automatiquement à la longueur du texte.

Les champs du formulaire sont présentés page par page, en lisant de gauche à droite et de haut en bas.

Page 1

En-tête

Ces champs doivent être identiques à l'en-tête de votre requête principale, en général le premier document déposé au greffe (par exemple, la Formule 8A). Recopiez les informations.

UNIAKIU

<input type="text"/> (Nom du tribunal)	Numéro de dossier du greffe
situé(e) au <input type="text"/> Adresse du greffe	Formule 6B : Affidavit de signification fait sous serment/affirmé solennellement

Les parties impliquées

Ces champs doivent être identiques à ceux de votre requête principale, en général le premier document déposé au greffe (par exemple, la Formule 8A).

Requérant(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

<input type="text"/>
<input type="text"/>

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

<input type="text"/>
<input type="text"/>

Intimé(e)(s)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

<input type="text"/>
<input type="text"/>

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

<input type="text"/>
<input type="text"/>

Identification

La personne qui fait la signification doit inscrire son nom, la ville et la province où elle réside.

Je m'appelle (nom et prénom officiels)

J'habite à (municipalité et province)

Date et heure

1. Le (date) , à (heure) , j'ai signifié à (nom du destinataire) le ou les documents suivants dans cette cause :

Inscrivez la date et l'heure à laquelle le document a été présenté à la personne à qui le document doit être signifié, ainsi que le nom de cette personne, selon le cas :

- Si la personne a remis une copie à la personne en main propre, inscrivez la date à laquelle le document a été signifié.
- Si la personne a remis une copie à l'avocat ou l'avocate de la personne signifiée, inscrivez la date à laquelle le document attestant la signification a été signé.
- Si une copie a été envoyée par la poste à la personne, accompagnée d'une carte postale de réponse, inscrivez la date à laquelle la carte postale a été signée.
- Si une copie a été donnée à une personne adulte et qu'une autre copie a été envoyée par la poste, inscrivez la date à laquelle la copie a été donnée à la personne adulte.

Liste des documents signifiés

<i>Nom du document</i>	<i>Auteur (le cas échéant)</i>	<i>Date à laquelle le document a été signé, délivré ou fait l'objet d'une déclaration sous serment ou autre.</i>

Énumérez les documents signifiés

Nom du document

Inscrivez le nom du document. Par exemple : Formule 8A : Requête de divorce.

Auteur

C'est la partie (c'est-à-dire l'une des personnes inscrites dans la case Requéran / Intimé) qui a rempli la Formule ou rédigé le document. Si vous signifiez des documents à votre ex-conjoint pour une demande de divorce, il faut inscrire votre nom.

Date

La date à laquelle le document a été signé ou délivré, ou encore la date à laquelle il a fait l'objet d'une déclaration sous serment ou autre.

Type de signification

2. J'ai signifié les documents mentionnés au point 1 :

- par voie de signification spéciale. *(Passez au point 3 ci-dessous.)*
- par la poste. *(Passez au point 4.)*
- par messagerie. *(Passez au point 5.)*
- par voie de dépôt à un centre de distribution de documents. *(Passez au point 6.)*
- en utilisant un centre de distribution électronique de documents. *(Passez au point 7.)*
- par télécopie. *(Passez au point 8.)*
- par courriel. *(Passez au point 9.)*
- par voie de signification indirecte ou par publication d'une annonce. *(Passez au point 10.)*

Cochez une seule case et passez au point indiqué.

Cochez « par voie de signification spéciale », peu importe comment vous avez choisi de signifier les documents. Les autres cases correspondent à d'autres types de significations.

Rappel : Cet atelier ne traite que de la signification spéciale, applicable notamment lors des procédures de divorce. Si vous devez signifier vos documents d'une autre manière pour une procédure différente, cet atelier ne traite pas de votre cas.

Page 2

Lieu ou adresse

Inscrivez l'adresse à laquelle les documents ont été signifiés.

3. J'ai signifié le ou les documents à la personne mentionnée au point 1 par voie de signification spéciale à : *(lieu ou adresse)*

Méthode de signification spéciale

en en remettant une copie à la personne.

en en remettant une copie à (nom) _____

Cochez une seule case. Biffez les points 4 à 10 et passez au point 11.

qui est un(e) avocat(e) qui en a accepté la signification par écrit sur une copie du document.

qui est l'avocat(e) de la personne commis au dossier.

qui est (charge ou poste) _____
de la société mentionnée au point 1.

en en envoyant une copie par la poste à la personne, accompagnée d'une carte postale de réponse affranchie rédigée selon la formule 6, dans une enveloppe portant l'adresse de l'expéditeur. Cette carte, dans laquelle il est accusé réception du ou des documents, a été retournée et est jointe au présent affidavit.

en en laissant une copie au domicile de la personne, dans une enveloppe scellée adressée à celle-ci, entre les mains de (nom) _____
qui m'a présenté une pièce d'identité prouvant qu'il ou elle était une personne majeure habitant sous le même toit, et en en envoyant par la poste, le même jour ou le lendemain, une autre copie à la personne mentionnée au point 1 au même domicile.

autre méthode. (Précisez. Voir la règle 6 pour obtenir des précisions.)

En remettant une copie à la personne

Cochez cette case si les documents ont été signifiés directement à la personne visée.

En remettant une copie à l'avocat ou l'avocate

Cochez cette case si les documents ont été signifiés à l'avocat ou l'avocate de la personne signifiée. Inscrivez le nom de l'avocat ou l'avocate, et cochez la case appropriée selon si l'avocat ou l'avocate est déjà commis.e au dossier ou non. Si l'avocat ou l'avocate n'est pas attitré.e au dossier, vous devez fournir un accusé de réception signé par l'avocat ou l'avocate pour prouver la signification.

En remettant une copie à une personne majeure résidant au même domicile

Cochez cette case si les documents ont été remis à une personne majeure résidant au même domicile que la personne signifiée. Vous devez également avoir envoyé les mêmes documents à la personne signifiée par la poste et à la même adresse, le même jour ou le lendemain.

En remettant une copie à une personne de la société

Cochez cette case si les documents ont été signifiés à une institution, une entreprise ou un organisme.

En envoyant une copie par la poste à la personne

Cochez cette case si les documents ont été signifiés par la poste. Pour prouver la signification, vous devez fournir la Formule 6 : Accusé de réception de la signification, signée par la personne signifiée.

Autre méthode

Si le tribunal vous a autorisée à utiliser une autre méthode pour la signification, inscrivez les détails dans cette case.

Autres types de signification

Puisque vous signifiez les documents par voie de signification spéciale, vous n'avez pas besoin de remplir les sections 4 à 10. Passez directement à la section 11 du document.

Page 3

Relation avec la partie

11. Ma relation avec une partie à cette cause ou mon affiliation à cette partie est la suivante :

Si la personne qui a signifié les formules a un lien avec la personne à qui les documents ont été signifiés, cela doit être indiqué. Par exemple, si la personne qui a fait la signification est le frère ou la sœur de votre ex-conjoint, son patron, etc.

Cette section est remplie lorsque vous faites faire la signification par un huissier ou un service semblable. L'huissier devra remplir cette section.

Déclaration sous serment

À la toute fin, et devant le ou la Commissaire à l'assermentation, la personne qui a fait la signification devra signer la Formule.

Une fois que la personne aura prêté serment, le ou la Commissaire datera et signera la Formule.

ATTENTION : Toute cette section doit être remplie en présence d'un ou une Commissaire à l'assermentation. La personne qui a fait la signification doit signer la Formule sous serment pour que celle-ci soit valide. La personne peut prêter serment soit au greffe du tribunal, soit devant un ou une commissaire à l'assermentation externe.

Cliquez ici pour savoir comment trouver la liste des [commissaires à l'assermentation](#).

Une fois la Formule 6B remplie

Une fois que vous avez rempli et vérifié toutes les sections, vous devez apporter l'original de la formule au greffe du tribunal, avec une copie des documents signifiés.

Assurez-vous que toutes les informations soient exactes.

N'oubliez pas de garder pour votre dossier une photocopie ou une version numérisée de la formule remplie, signée et assermentée.

Ressources utiles

Information gratuite sur les démarches devant les tribunaux en droit de la famille

Contactez une cour près chez vous pour vérifier si vous pouvez avoir accès à :

- [Centre d'information sur le droit de la famille](#)
- [Avocat de service en droit de la famille de l'Aide juridique Ontario](#)
- Si vous êtes victime de violence conjugale, vous pouvez avoir recours au [Programme des agents de soutien en droit de la famille](#). Pour la liste des agentes francophones, [cliquez ici](#).

Renseignements sur les procédures en droit de la famille

- [Demandes en droit de la famille devant la Cour de justice de l'Ontario](#)

- [Demandes en droit de la famille devant la Cour supérieure de justice ou devant la Cour de la famille](#)
- [Demande générale en droit de la famille](#)

Autres ressources en ligne

- [Ministère du Procureur général — Droit de la famille](#)
- [Femmes ontariennes et droit de la famille](#)
- [Cliquezjustice.ca — Familles et couples](#)
- [Éducation juridique communautaire Ontario \(CLEO\)](#)
- [Centre d'information juridique d'Ottawa](#)

Cet atelier en ligne est maintenant terminé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [nos autres ateliers](#) qui portent sur divers sujets juridiques.



Ce document a été rédigé par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF).



Financé par le gouvernement de l'Ontario

Les opinions exprimées dans ce document sont celles d'AOcVF et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement de l'Ontario.